

Commune de Vis en Artois
DE_2024_004

Séance du mercredi 13 mars 2024

Membres en exercice

: 15

Présents : 14

Votants: 15

L'an deux mille vingt-quatre et le treize mars l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 04 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour : 15 - **Contre** :

0 -

Abstentions : 0

Secrétaire de séance:

Julie VERMEESCH

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Julien LETERME, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Procurations: Laurence DERON

Absents Excusés:

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués en 2023.

- TAXE SUR LE FONCIER BATI	38.86%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	54.53%

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux votés en 2023.

Concernant la taxe d'habitation, Monsieur le Maire rappelle en préalable, le taux de la taxe d'habitation voté en 2023:

- TAXE D'HABITATION	12.76%
---------------------	--------

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de la taxe d'habitation voté en 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux votés en 2023.

Les taux appliqués en 2024 seront les suivants:

- TAXE SUR LE FONCIER BATI	38.86%
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	54.53%
- TAXE D'HABITATION	12.76%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 13 mars 2024

Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 15/03/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2024 062-216208645-20240313-DE_2024_004-DE